

**Convention pour la mise en œuvre d'un
programme partenarial en faveur du
développement et de la transition écologique
de l'artisanat
sur le territoire de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
Sise Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUERY
Représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL,
et

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn,
Sise 112, route des Templiers CUNAC 81 020 ALBI

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel CAMPS

Préambule

Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (Agglomération),

L'Agglomération dispose de par la Loi, d'une compétence partagée avec la Région en termes de développement économique.

L'Agglomération considère qu'un tissu économique durablement dynamique passe par la présence sur son territoire d'un artisanat diversifié, positionné sur les secteurs actuels comme sur les futurs relais de croissance, intégrant les nouvelles technologies du numérique et engagé dans la transition énergétique.

L'Agglomération souhaite s'appuyer sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, interlocuteur naturel des entreprises artisanales pour mener des actions à même de favoriser une reprise rapide pour ce secteur d'activités. L'Agglomération a pris acte du fait que l'ancrage local de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn est un atout essentiel en vue du maintien d'un artisanat durable à l'échelle de son territoire.

Pour information, le territoire de l'intercommunalité comptait, en avril 2020, 2180 entreprises artisanales réparties ainsi :

- 277 dans les métiers de l'alimentation :
- 348 dans l'artisanat de production :
- 768 dans les métiers du bâtiment :
- 787 dans les métiers de services :

Pour la Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn (CMA),

Aujourd'hui, l'aménagement du territoire est centré sur la complémentarité rural / urbain. PETR, agglomérations, bassins de vie sont des espaces pertinents d'interventions économiques au sein desquels s'organiseront les futurs pôles de croissance.

Présent aussi bien en zone urbaine que rurale, l'artisanat constitue un élément incontournable du maillage économique et social territorial. Il est, en ce sens, un facteur essentiel d'équilibres. Il l'est d'autant plus que le dynamisme économique des territoires et leur attractivité reposent souvent pour partie sur un tissu artisanal dense et diversifié dont les chefs d'entreprises et les salariés sont le plus souvent implantés et formés localement. L'aménagement des territoires est un enjeu majeur pour les années à venir et doit reposer sur cette priorité majeure : développement équilibré et harmonieux dans le respect de l'environnement.

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Tarn, établissement public administratif de proximité, a pour principale mission de défendre les intérêts des quelques 11 000 artisans du département au plus près des réalités du terrain. Elle dispose d'une équipe de près de 120 collaborateurs et d'une offre de service complète permettant un accompagnement individualisé de l'immatriculation jusqu'à la transmission-reprise de l'entreprise en passant par la formation tout au long de la vie. Elle souhaite travailler en complémentarité et de manière partenariale avec les territoires notamment les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui œuvrent au développement économique et à l'aménagement du territoire.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention entre l'Agglomération et la CMA a pour objet d'apporter un cadre de travail partenarial au profit du maintien des activités, du développement économique et de la transition écologique de l'artisanat local.

De manière plus précise, il s'agit de :

1. Soutenir le tissu artisanal de l'Albigeois dans un objectif de relance de l'économie locale
2. Développer une stratégie territoriale « pro artisanat » favorisant le maintien et le développement des activités et des emplois sur le territoire
3. Déployer une stratégie d'appropriation des technologies du numérique chez les artisans
4. Accompagner la transition écologique durable des entreprises artisanales sur le territoire de l'Albigeois

Article 2 : Mise en œuvre et suivi de la convention

La mise en œuvre de la convention donnera lieu à :

- La rédaction conjointe d'un plan d'actions annuel en lien avec les quatre axes retenus, incluant des actions s'appuyant sur des objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs ;
- L'établissement d'un plan de financement annuel qui devra être validé suivant les modalités inscrites à l'article 5 ;
- La tenue d'une réunion bilatérale de suivi, sur une base semestrielle.

Article 3 : Engagements respectifs

La CMA s'engage à:

- Apporter le soutien financier et technique prévu à la conduite du programme tel que validé par les instances de gouvernance,
- Mobiliser le personnel nécessaire à la réalisation des objectifs de cette convention,
- Promouvoir la participation financière de l'Agglomération auprès des entreprises artisanales rencontrées ainsi que lors des animations et actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat.

L'Agglomération s'engage à :

- Apporter le soutien financier et technique prévu à la conduite du programme tel que validé par les instances de gouvernance.

- Mettre à disposition le personnel nécessaire à la réalisation des objectifs de cette convention, apporter un soutien technique par la mise à disposition de locaux, matériels et moyens de communication.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Modalités financières

Le plan de financement de chaque opération devra être approuvé par les instances délibérantes de chacune des parties.

Article 6 : Conditions de résiliation

Cette convention pourra être dénoncée à l'initiative de l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant le terme souhaité.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois faisant suite à l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 : Déontologie et communication

L'Agglomération et la CMA s'engagent à respecter les valeurs et principes liés au Service Public et s'engagent à s'informer mutuellement avant de communiquer à l'externe au sujet des actions de la présente convention.

Ils s'engagent également à informer à l'interne de leur propre structure du contenu de ce partenariat.

Afin de mettre en avant et rendre lisible le partenariat renforcé, les deux parties s'engagent dans une démarche de communication concertée. Celle-ci peut se traduire par l'élaboration de documents, de supports web ou par l'organisation de manifestations communes.

Les outils de communication communs et tout document réalisé dans le cadre de ce partenariat intégreront les logos des partenaires.

Article 8 : Litige

En cas de litige, les deux parties conviennent de tenter de trouver une solution à l'amiable. En cas d'échec d'une telle démarche, le litige sera porté devant la juridiction locale compétente.

Convention faite en deux exemplaires

A, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Jean-Michel CAMPS

**Présidente de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois**

**Président de la Chambre de métiers
et de l'artisanat du Tarn**

ANNEXES : PLAN D' ACTIONS 2020-2021

& plan de financement associé

Axe N°1 - Soutenir le tissu artisanal de l'Albigeois dans un objectif de relance de l'économie locale

Actions CMA	Actions Agglomération
❖ Réaliser le diagnostic d'un panel représentatif de l'artisanat de l'Agglomération, Réaliser un diagnostic d'impact renforcé de la crise auprès d'un nombre significatif d'artisans à l'aide d'un document coconstruit entre la CMA et la C2A. Fournir autant que de besoin des éléments statistiques sur l'artisanat et les évolutions du tissu artisanal local via l'application Géométiers 81 ❖ Analyser les informations recueillies et produire un rapport annuel d'analyse synthétique des informations recueillies (besoins, attentes, difficultés, ...) et des propositions d'actions pour améliorer la situation, ❖ Accompagner les entreprises mises en difficulté par la crise COVID19 via une assistance individualisée d'une demi-journée. ❖ Promouvoir les solutions « covidsafe » auprès des métiers de l'artisanat pour faciliter la vente de leurs produits (exemple : mise en place d'un service de livraison des clients, transformation numérique des activités artisanales...) ❖ Accompagner les entreprises en difficulté par la mise en place de sessions d'information collective thématique pour relancer l'économie locale (les soirées de l'artisanat en Albigeois).	❖ Rendre compte aux élus du Grand Albigeois du diagnostic et proposer le cas échéant des pistes d'action ❖ Informer la CMA des dispositifs mis en œuvre par l'agglomération pouvant bénéficier aux artisans notamment <i>l'information de</i> la CMA des dégrèvements de la cotisation foncière entreprise délibérés par la collectivité, conformément aux dispositions adoptées dans le cadre de la loi d'Urgence

❖ Communiquer sur le dispositif de revitalisation de l'Albigeois, validé le 17 juin 2020 ❖ Favoriser le développement de l'emploi des jeunes et de l'apprentissage par une promotion et une valorisation des métiers et des savoir-faire de l'artisanat	❖ Proposer au comité de revitalisation de l'Albigeois validé le 17 juin 2020, le financement des emplois créés ; l'aide est de 5000€ / emploi créé, avec un maximum de 10 emplois par projet. Les emplois éligibles aux aides sont les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée d'une durée supérieure à 12 mois. ❖ Etre relais d'information sur l'apprentissage auprès des jeunes, des entreprises et des personnes éloignées de l'emploi. (via notamment les canaux de communication de la collectivité, et à travers les chantiers insertion de la collectivité ex ANRU)
--	---

Axe N°2 : Développer une stratégie territoriale « pro artisanat » favorisant le maintien et le développement des activités et des emplois sur le territoire

Actions CMA	Actions Agglomération
❖ Fournir autant que de besoin des éléments statistiques sur l'artisanat et les évolutions du tissu artisanal local via l'application Géométiers 81, ❖ Accompagner les entreprises artisanales volontaires du territoire dans leur développement via l'offre de services de la CMA : ➤ Accompagnement filière (Alimentaire, Bâtiment, Métiers d'Art,...), ➤ Accompagnement Thématique (Développement durable, Immobilier d'entreprise, Groupements et clubs,...) ❖ Accompagner la montée en compétence des artisans pour faciliter leurs réponses aux marchés publics de la collectivité	❖ Co-construire des évènements communs sur des thématiques intéressant le secteur artisanal (ex : soirée BIM) ❖ Améliorer la connaissance des savoir-faire locaux en offrant la possibilité aux artisans de présenter leurs activités à la collectivité (opération de promotion inversée) ❖ Donner de la visibilité aux artisans sur les projets d'investissements à venir de la collectivité via les Rencontres de l'investissement public
Engager des réflexions sur la transmission-reprise des entreprises artisanales dans l'objectif d'une coordination des actions	

Axe N°3 Déployer une stratégie d'appropriation des technologies du numérique chez les artisans

Actions CMA	Actions Agglomération
❖ Réaliser des « diagnostics web » auprès d'entreprises artisanales ; les diagnostics porteront sur la définition d'une « stratégie web » adaptée au contexte de l'artisan et s'appuieront sur un état des lieux en termes d'équipements, d'appropriation et de compétences.	❖ Aider au montage des dossiers en vue de la soumission au comité « boutiques web » instauré par l'agglomération des demandes de cofinancement

Axe N°4 : Accompagner la transition écologique durable des entreprises artisanales sur le territoire de l'Albigeois

Actions CMA	Actions Agglomération
❖ Mobiliser les acteurs de la rénovation énergétique pour les accompagner vers le développement d'une offre cohérente avec les enjeux nationaux par la mise en place de formation collective sur le plateau technique de l'URMA. ❖ Sensibiliser les artisans du territoire aux enjeux de la transition écologique et à la mise en place de mesures respectueuses de l'environnement par le biais du dispositif régional « éco-défis » ❖ Créer du lien en matière d'économie circulaire auprès du grand public via le programme national répar'acteurs qui met en avant les artisans de la réparation ❖ Réfléchir à la structuration d'un espace ressource sur la réglementation et les performances en économie d'énergie à destination des professionnels (intégré à l'URMA pour solliciter et sensibiliser les apprentis sur ces questions) ❖ Se positionner comme facilitateur dans la mise en place de la redevance spéciale et promouvoir les solutions d'accompagnement proposées par l'agglomération ❖ Faire du site de l'URMA un site exemplaire en matière de gestion des déchets	❖ Inciter les propriétaires privés et publics à rénover leurs bâtiments : mise en place d'un dispositif d'incitation des ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique, plan d'action sur les bâtiments publics dans le cadre du PCAET. Communication auprès des entreprises artisanales du territoire. ❖ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif sur le territoire. Apporter un soutien technique dans l'accompagnement des entreprises artisanales, notamment dans la réduction de leurs déchets. ❖ Promouvoir le dispositif « réparacteurs » auprès des habitants, notamment par le biais d'évènementiel dédié ❖ Accompagner les entreprises du territoire pour une gestion améliorée de leurs déchets, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale. ❖ Accompagner la CMA dans la réduction de ses déchets (diagnostic global du site, lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets)
Réaliser un travail commun sur la réduction des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire Sensibiliser les acteurs du BTP sur la thématique du chantier durable (meilleure gestion des déchets de chantier, réemploi des matériaux de déconstruction, emploi de matériaux recyclés...)	

Plan de financement 2020- 2021

Axes / Actions finançables	Participations financières sollicitées		
	C2A	CMA	Autre
Axe N°1 : Soutenir le tissu artisanal de l'Albigeois dans un objectif de relance de l'économie locale Financement de 10 créations d'emplois dans le cadre de la revitalisation			50 000€
Axe N°2 : Développer une stratégie territoriale « pro artisanat » favorisant le maintien et le développement des activités et des emplois sur le territoire			
Axe N°3 : 3. Déployer une stratégie d'appropriation des technologies du numérique chez les artisans Cofinancement de 16 « diagnostics web », sur la base de 500€ par diagnostic	8 000€		
Axe N°4 : Accompagner la transition écologique durable des entreprises artisanales sur le territoire de l'Albigeois			
Total participation	8 000€		50 000€